



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

# Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre 2016 (sur les données 2015)

de la préfecture du Pas-de-Calais

(BEGES)

## SOMMAIRE

Cadre général :.....	3
1 - Description de la personne morale concernée.....	3
2 - Description des périmètres organisationnels retenus :.....	4
2.1 - Description des sources d'émission retenues.....	4
2.2 - Les postes exclus du BEGES.....	4
2.3 - Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie.....	4
2.3.1 - Liste des sites inclus dans le BEGES.....	4
2.3.2 - Méthodologie d'élaboration du BEGES.....	4
3 - Année de reporting de l'exercice et année de référence.....	5

## **Cadre général :**

L'article L.229-25 du code de l'environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose à l'État d'établir tous les 3 ans un Bilan de ses Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions.

Cette démarche est confirmée par la loi de transition énergétique vers la croissance verte du 17 août 2015 qui fixe, au niveau national :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030,
- de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

A noter que l'article R.229-50-1 du code de l'environnement, créé par l'article 7 du décret n°2015-1738 du 24 décembre 2015, instaure un dispositif de sanction pour absence de réalisation d'un BEGES avec le paiement d'une amende au plus égale à 1 500 €.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est une méthode d'analyse qui sert à estimer les émissions directes et indirectes de 6 gaz à effet de serre (GES) de l'activité d'une structure, traduites en « tonnes équivalent CO2 ».

Contrairement à une valeur monétaire, l'indicateur CO2 est un indicateur constant qui décrit les activités réelles d'un site. Cela permet de cibler les postes les plus émetteurs et de constater les efforts réalisés au cours du temps.

Le BEGES permet également de quantifier les principaux leviers d'actions et de mettre en œuvre une politique de réduction d'émissions, d'être en capacité d'estimer et d'anticiper les risques liés à la dépendance aux énergies fossiles et à l'évolution de leur coût.

En 2016, de nouveaux BEGES sont à conduire sur le périmètre du ministère de l'intérieur. L'objectif est de réaliser un comparatif des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux BEGES réalisés en 2013 (sur les données 2012) afin d'évaluer les progrès en termes de réduction de ces émissions et de poursuivre la démarche.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen termes. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

## **1 – Description de la personne morale concernée**

Ministère de l'Intérieur - Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord – Région Nord  
Pas-de-Calais Picardie

Raison sociale : Préfecture du Pas-de-Calais

Code SIREN : 17620001200019

Adresse : Rue Ferdinand Buisson – 62000 ARRAS

### **Description sommaire de l'activité :**

Le préfet de département s'appuie sur les services de la préfecture pour l'exercice des nombreuses missions qui entrent dans le champ de ses compétences, à savoir notamment la délivrance des titres réglementaires, l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités locales, l'organisation des élections et la mise en œuvre de nombreuses politiques à caractère interministériel.

Le BEGES a été réalisé par la correspondante développement durable de la préfecture chef-lieu, préfecture du Nord, après une formation de deux jours sur le logiciel Bilan Carbone et deux jours sur la mise en œuvre d'un plan d'action.

Le temps passé à la réalisation de ce bilan (collecte, constitution du fichier, réalisation) est estimé à 3 jours.

## **2 - Description des périmètres organisationnels retenus :**

### **2.1 - Description des sources d'émission retenues**

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus.

Catégorie d'émission	N°	Poste d'émission	Sources d'émission
Scope 1 : émissions directes de GES	1	Directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz et de fioul dans une chaudière fixe contrôlée par la préfecture
	2	Directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements des sources mobiles contrôlées par la préfecture telles que les véhicules de service ou de fonction
Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie	6	Indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique des sites induisant les sources d'émissions liées à la production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Consommation de vapeur, de chaleur ou de froid, des sites, induisant les sources d'émission liées à la production du fluide, son transport et sa distribution.

### **2.2 – Les postes exclus du BEGES**

Pour ce second exercice de BEGES, les postes d'émissions du SCOPE 3 : « autres émissions indirectes de GES » ont été exclus du champ d'étude. Conformément à l'article R.229-47 du code de l'environnement, le champ obligatoire se limite aux périmètres opérationnels 1 « Emissions directes de GES » et 2 « Emissions indirectes associées à l'énergie ».

Cela a permis de se concentrer davantage sur la collecte des données des SCOPES 1 et 2 et ainsi d'obtenir des résultats pertinents dans les délais impartis.

Par ailleurs, les postes 3 « Emissions directes des procédés hors énergie » et 5 « Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) » du SCOPE 1 ne sont pas pertinents au regard des activités de la préfecture et n'apparaissent donc pas dans les résultats finaux.

### **2.3 – Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie**

#### **2.3.1. – Liste des sites inclus dans le BEGES**

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'agents occupant les différents sites de la préfecture et des sous-préfectures du Pas-de-Calais en 2015, retenus pour le bilan.

Nom des sites	Effectifs 31/12/2015
62 PREF ARRAS services adm + résidences MCP	269
62 PREF ARRAS RES SG 177 route de Bapaume	2
62 SP BETHUNE 181 rue Gambetta	36
62 SP BETHUNE ANNEXE rue Gambetta	0
62 SP BETHUNE Résidence place Lamartine	2
62 SP BOULOGNE 131 Grand'Rue	32
62 SP CALAIS 9 esplanade Jacques Vendroux	31
62 SP LENS 25 rue du 11 novembre	43
62 SP MONTREUIL 7&9&10&11 rue d'Hérambault	20
62 SP SAINT OMER 41 rue Saint Bertin	23
TOTAL AGENTS	458

#### **2.3.2 – Méthodologie d'élaboration du BEGES**

Toutes les données brutes intégrées dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre sont des données réelles issues de relevés de consommation communiquées par le référent local de chaque préfecture de département. Les données de chaque site ont été enregistrées sous Excel 2000 dans les tableurs « Bilan\_Carbone\_V7.5 » puis exploitées dans les tableurs « Multisites\_V7.3.02 » pour obtenir le tableau synthétique et les graphiques ci-après.

### 3 – Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : 2015  
Année de référence : 2016

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan d'émissions de GES. L'année de référence correspond à l'année du BEGES.

Année du prochain bilan : 2019

#### 3.1 – Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

Le département du Pas-de-Calais a émis 819 TeCO<sup>2</sup> en 2015.

Tableau synthétique des émissions directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2)

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Emissions GES en 2015 (en TeCO <sup>2</sup> )					CO2b
		CO2	CH4	N2O	Autre Gaz	Total*	
Emissions directes de GES	1 - sources fixes de combustion	689	2	8	0	698	0
	2 -sources mobiles à moteur thermique	69	0	1	0	70	4
	Sous total	758	2	8	0	768	4
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - liées à la consommation d'électricité					51	
	7 - liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid						
	Sous-total					51	

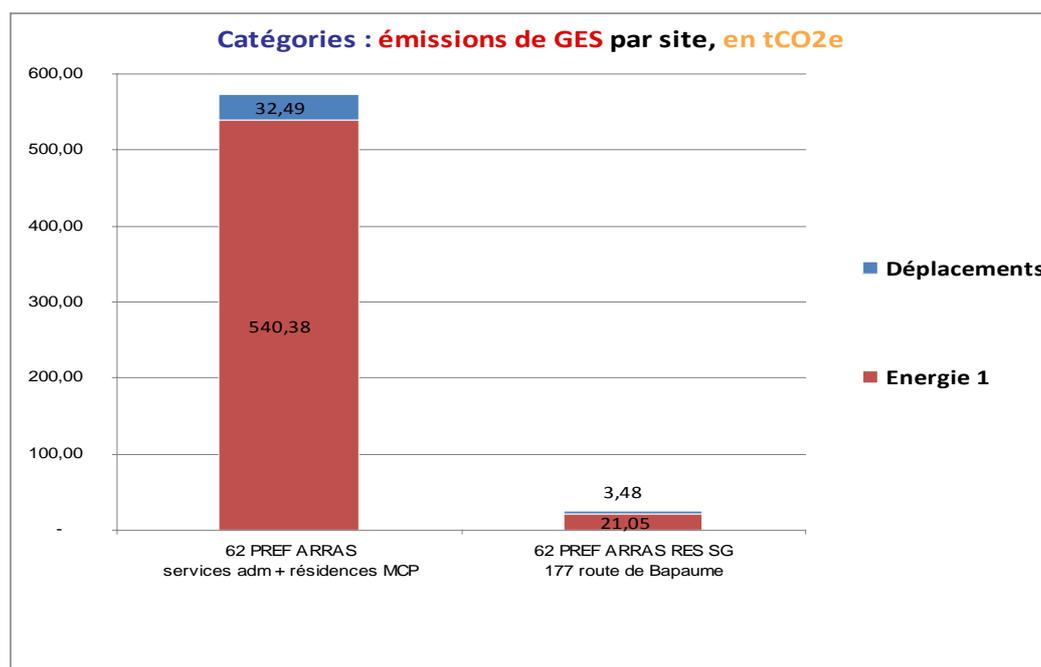
\* l'infime différence constatée est due aux taux d'incertitudes

#### Représentations graphiques des émissions en TeCO<sub>2</sub> par site

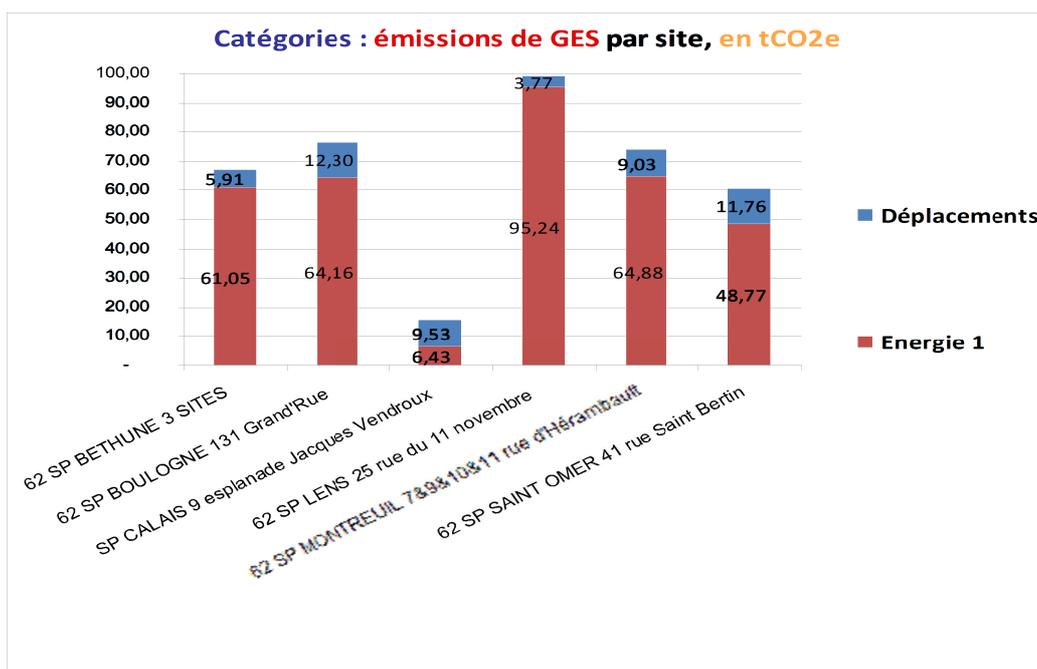
L'onglet « Energie 1 » correspond aux consommations de combustibles pour le chauffage (gaz, fuel, vapeur d'eau et de froid) et d'électricité (éclairage, équipements électriques, outillage...)

La rubrique « Déplacements » comptabilise la consommation des véhicules de fonction ou de service utilisés par les agents dans le cadre du travail.

Pour les sites de la préfecture à Arras :



Pour les sous-préfectures :



### 3.2 – Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO2

Le SCOPE 3 n'a pas été réalisé.

#### 4 – La diffusion du BEGES

Le BEGES est diffusé sur le site de la préfecture du département du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)) au travers du lien [BEGES de la région Nord Pas-de-Calais Picardie](#).

#### 5 – Synthèse des actions envisagées

Sources d'émissions	Actions envisagées
Chauffage	Remplacement des chaudières fioul de la SP de Lens par une chaudière gaz condensation haut rendement - 3ème trimestre 2016 Remplacement des menuiseries de la SP de St Omer (fait en 2015 pour la façade avant) – 3ème trimestre 2016 pour la façade arrière.
Electricité	Mise en place systématique d'ampoules à basse consommation ; Minuteriers dans tous les dégagements et sanitaires.
Climatisation	Maintenance réalisée régulièrement par contrat régional
Déplacements	2 véhicules électriques déjà acquis depuis 3 ans. Une 3ème est prévue pour la sous préfecture de Béthune en 2016. Installation de 2 garages à vélos pour inciter les agents à utiliser ce mode de déplacement pour leur trajet domicile – travail.. Participation au plan de déplacement de l'administration en partenariat avec le CD 62 et la communauté urbaine d'Arras.
Matériels informatiques	Recyclage des composants informatiques par une entreprise spécialisée. Partenariat avec Conibi pour la récupération des toners de toutes les imprimantes et tous les copieurs.
Impressions papier	Copieurs d'étages configurés par défaut en R/V et programmation en mode « économie d'énergie » depuis le remplacement du matériel au 1 <sup>er</sup> trimestre 2016.
Fournitures de bureau	Achat de fournitures au niveau local si possible. Récupération du papier pour recyclage.
Communication	Recours à la visioconférence sur tous les sites (Préfecture et les 6 SP). 3 salles équipées en préfecture et 2 visios portables acquises début 2016